

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2724(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme en Indonésie		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Indonésie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
15/06/2017	Résultat du vote au parlement		
15/06/2017	Débat en plénière		
15/06/2017	Débat en plénière		
15/06/2017	Décision du Parlement	T8-0269/2017	Résumé
15/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2724(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0424/2017	14/06/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0425/2017	14/06/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0426/2017	14/06/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0428/2017	14/06/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0430/2017	14/06/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0431/2017	14/06/2017	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0424/2017	14/06/2017		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0269/2017	15/06/2017	EP	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l'homme en Indonésie

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme en Indonésie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle que l'Indonésie occupe le quatrième rang des pays les plus peuplés, est la troisième démocratie du monde et le plus grand pays à majorité musulmane au monde.

Il agit aussi d'un partenaire important de l'Union européenne et les relations avec l'Union sont solides.

Toutefois les députés pointent le nombre sans précédent d'attaques verbales violentes et discriminatoires, de faits de harcèlement et de diatribes enflammées contre les personnes LGBTI en Indonésie.

Ainsi, dans la province autonome d'Aceh, régie par la charia, les relations sexuelles entre personnes consentantes de même sexe et les relations sexuelles hors mariage sont des infractions pénales et entraînent des sanctions pouvant aller jusqu'à 100 coups de fouet et 100 mois d'emprisonnement, alors même que, dans le reste de l'Indonésie, l'homosexualité n'est pas illégale.

Les députés mettent également en évidence les actes d'intimidation et de violence dont sont victimes les journalistes.

Protéger les personnes LGBTI : les députés invitent les autorités de la province autonome d'Aceh à empêcher toutes nouvelles persécutions des homosexuels et à dépenaliser l'homosexualité en modifiant leur code pénal islamique. Ils condamnent fermement la bastonnade de deux homosexuels âgés de 20 et 23 ans, châtiment infligé pour la première fois le 22 mai 2017 dans la province d'Aceh pour pratiques homosexuelles. Ils demandent une nouvelle fois aux autorités de mettre fin immédiatement aux flagellations publiques.

De manière générale, le Parlement condamne la montée de l'intolérance à l'égard de la communauté LGBTI indonésienne au-delà de la province autonome d'Aceh et prie les autorités et les agents du gouvernement de s'abstenir de toute déclaration publique discriminatoire à l'égard des personnes LGBTI et des autres minorités du pays.

Le Parlement s'oppose en outre à l'assertion de l'association indonésienne de psychiatrie selon laquelle l'homosexualité et la transsexualité seraient des maladies mentales et demande aux autorités de mettre un terme à la rétention forcée des personnes LGBTI et à toutes les formes de «traitement» visant à «guérir» l'homosexualité.

Loi sur le blasphème : le Parlement appelle également à modifier la loi sur le blasphème dans la mesure où elle fait peser une menace sur les minorités religieuses indonésiennes. Il s'inquiète de l'intolérance croissante à l'égard des minorités ethniques, religieuses et sexuelles en Indonésie et invite les autorités indonésiennes à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de renforcer la tolérance religieuse et la diversité sociale.

Globalement, le Parlement appelle les autorités indonésiennes à abroger toutes les dispositions juridiques qui restreignent les libertés fondamentales et les droits de l'homme et à revoir toutes les lois pour s'assurer qu'elles soient conformes à leurs obligations internationales.

Les députés se disent enfin préoccupés par les informations faisant état de violences persistantes à l'encontre des femmes et de pratiques qui leur sont préjudiciables, telles que les mutilations génitales. Ils invitent le gouvernement indonésien à s'acquiescer de toutes ses obligations et à respecter, protéger et défendre les droits et libertés consacrés par le pacte international relatif aux droits civils et politiques.